

COUP DE PROJECTEUR SUR LES FAUX LOGICIELS A L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE ANTI-CONTREFAÇON

L'UNIFAB – Union des Fabricants – s'est associé à ses principaux adhérents du monde du logiciel, professionnel et de loisir, pour organiser l'édition française de la Journée Mondiale Anti-Contrefaçon afin d'alerter les entreprises et les consommateurs des dangers des faux logiciels.

Aujourd'hui le taux de contrefaçon de logiciels dans le monde est de 42%, soit une valeur commerciale de plus 50 milliards d'euros (Etude BSA). Ce chiffre révèle que près d'un logiciel sur deux est copié, toutes catégories confondues. A l'échelle nationale, en 2011, le marché du faux logiciel représentait 2 milliards d'euros contre 3,7 milliards d'euros pour le marché légal.

Il est donc essentiel d'alerter les utilisateurs sur les dangers des faux logiciels qui représentent une réelle menace en particulier pour la sécurité des données personnelles. En effet, 78% des faux logiciels téléchargés sur internet ont introduit des cookies et des logiciels espions sur les PC concernés et 20% ont installé des programmes malveillants (Etude IDC « Le monde dangereux de la contrefaçon de logiciel »).

«A ce rythme, fin 2013, un ordinateur sur trois sera infecté par un programme dangereux » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

De plus, ce vol de propriété intellectuelle nuit gravement à l'innovation et à la santé économique du secteur car les entreprises fraudeuses bénéficient d'un avantage économique déloyal. Par ailleurs il est important de souligner que faire baisser de 10 points ce taux de contrefaçon permettrait, en France, de créer plus de 14 000 emplois dans ce secteur.

Comme chaque année, cette journée est l'occasion pour le **Groupement Global Anti-Contrefaçon (GACG)**, association regroupant les organismes nationaux luttant contre les faux dans le monde entier, de remettre, à Paris, les **Trophées de la lutte anti-contrefaçon**. En 2013 ont été primés pour leurs actions 2012 : **Interpol** dans la catégorie service public international, le **Ministère malaysien de la Santé** dans la catégorie service public national, l'**association de lutte anti-contrefaçon indienne FICCI-CASCADE** et l'entreprise **Procter & Gamble**. Par ailleurs l'autorité anti-trust italienne, Johnson & Johnson, BSA, ANDEMA et Silvio Paschi de l'INDICAM ont, pour leur part, reçu un prix spécial.

Enfin, le **Musée de la Contrefaçon de l'UNIFAB** ouvre ses portes gratuitement aujourd'hui à tous les visiteurs pour que chacun puisse mesurer l'impact et les nombreuses conséquences de la contrefaçon. (Musée de la contrefaçon : 16 rue de la faisanderie – 75016 Paris)

Contact presse : Delphine Sarfati-Sobreira – 01 56 26 14 14 / 06 16 41 48 85 – www.unifab.com



Embargoed until 0800 CET 28th May 2013

Awards for protection from dangerous fakes on World Anti-Counterfeiting Day 2013

The 2013 Awards to INTERPOL and to the Malaysia Health Service focus on the exceptional work these public bodies have done in the fight against trafficking in illicit and sometimes dangerous goods and against fake medicines respectively. In other categories, the enthusiastic lift-off last year of a new anti-counterfeiting committee FICCI-CASCADE in India is recognised and the continuing work above and beyond expected objectives of the Procter and Gamble company is rewarded. And Silvio Paschi, the retiring Secretary General of INDICAM – the Italian Anti-Counterfeiting organisation receives an individual award to mark his long-standing and untiring work in Italy and his wise and selfless advice and contribution to the success of other international campaigns.

The winners of the fifteenth annual Global Anti-Counterfeiting Awards, sponsored by Reconnaissance International's *Authentication News*TM and the Global Anti-Counterfeiting Group (GACG) Network were announced in Paris today on World Anti-Counterfeiting Day. The awards were made as a continuing recognition of special achievements by individuals, companies and organisations.

The winners (details in attached note) announced today, are:

Individual Achievement Award

Silvio Paschi – Secretary General INDICAM (Italy)

International Public Body Award

INTERPOL Trafficking in Illicit Goods and Counterfeiting Programme

National Public Body Award

Ministry of Health Malaysia Pharmaceutical Enforcement Department

Highly Commended:

AGCM, The Italian Anti-Trust and Consumer Protection Authority

Company Award

Procter and Gamble Global Brand Protection (Anti-Counterfeiting Team)

Highly Commended:

Johnson & Johnson Global Brand Protection

Association Award

FICCI-CASCADE (India)

Highly Commended:

BSA | The Software Alliance

ANDEMA (Spain)

/more.....

John Anderson, Chairman of the GACG network of national and regional anti-counterfeiting organisations said “The awards this year again highlight the wide range of co-operation that is needed – and provided - by different individuals and organisations, across the public/private sector divide, in the campaign against the international trade in fakes. I am especially impressed with the emphases on both co-ordination between the public and private sectors and the importance of raising public awareness that was evident in many of the nominations.”

Ian Lancaster of Reconnaissance International, publisher of *Authentication News*, said “We are proud to sponsor and participate in the annual GACG awards. The process of nomination, judging and presentation of the awards highlights the challenges of brand protection and IPR enforcement. The projects recognised here all demonstrate the success of a strategic protective approach, which integrates legal mechanisms, authentication solutions, investigation and enforcement”.

The awards presentations were made in Paris on 28th May at the offices of Microsoft France during the World Anti-Counterfeiting Day event hosted by the Union des Fabricants. Some of the award winners were present to receive their prizes along with some of the Highly Commended winners who were present to receive their certificates. The remaining awards will be presented at suitable occasions during the coming weeks.

For further information contact:

Reconnaissance International

Ian M Lancaster

Phone: +44 1932 785680

Mobile: +44 7818 061431

Email: Ian.Lancaster@Reconnaissance-Intl.com

GACG Network

John Anderson

+44 20 7152 4479

+44 77 71860101

janders.gacg@btinternet.com

/Note to Editors.....

Note to Editors

Details of 2013 Award Winners

Individual Achievement:

Silvio Paschi - Secretary General INDICAM has been promoting and protecting Intellectual Property Rights for most of his professional career. His recent work at the head of the Italian anti-counterfeiting organisation – INDICAM – has seen him at the forefront of most recent campaigns in Europe and internationally. In Italy he has been instrumental in co-ordinating industry and government to produce better enforcement and above all better public awareness of the economic and social impact of counterfeiting and piracy. Silvio was one of the driving forces in the foundation of the GACG Network in 1998 and has been a Vice-Chairman of the group since 2002.

International Public Body:

INTERPOL Trafficking in Illicit Goods and Counterfeiting Programme grew out of the Intellectual Property Crime Unit set up in the early 2000s to tackle the increasing incidence of international and multinational criminal involvement in counterfeiting and piracy. The INTERPOL team have increasingly taken the fight against fakes to the ‘sharp end’ with real enforcement against serious criminals: significant seizures, and many subsequent convictions. Operating in co-operation with both national police forces, with customs authorities and other official bodies they have mounted several specific anti-counterfeiting operations throughout the world. The INTERPOL team have consistently co-operated with individual business and with industry groups to ensure the success of their programme.

National Public Body:

Ministry of Health Malaysia Pharmacy Enforcement Division has taken a comprehensive, strategic and effective, legislatively mandated, approach to protecting its citizens from the problems of fake medicines and related products. It has not rested on its laurels but has ensured that the Meditag secure label design is improved to take advantage of technical developments and thus to stay ahead of the counterfeiters. while also increasing the number of well-trained Pharmacy Enforcement Officers. The result of the introduction of the Meditag scheme in 2005 was initially a huge increase in the number items seized and then in recent years a sharp decline – as the counterfeiters got the message!

Company:

Procter & Gamble Global Brand Protection (Anti-Counterfeiting Team) have been involved in nearly every major industry anti-counterfeiting initiative for as long as the judges can remember. Not only very successfully looking after their own corporate interests but selflessly co-operating within their industry with their competitors but also more strategically with pan-industry and other IPR groups across the board to tackle national, regional and international issues. They have crucially provided high quality individuals to Councils and Boards of various anti-counterfeiting and brand protection groups worldwide and have been exceptionally successful in raising public awareness campaigns.

/more.....

Association:

FICCI-CASCADE The Committee Against Smuggling and Counterfeiting Activities Destroying the Economy of the Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry was recently established in increasingly difficult times for the campaign against fakes in India. They have successfully engaged all relevant stakeholders in government, enforcement agencies, customs and officials on the public side as well as, consumers, industry and the media on the private side. Including robust research in their programme of public education, they have also engaged internationally to exchange best practices with their peers throughout Asia and the rest of the world. FICCI-CASCADE is further working closely with youth to create a national level “Youth Movement Against Counterfeiting and Smuggling”.

Highly Commended Winners: *The Italian Anti-Trust Authority* for work on protecting consumers from unfair practices involved in selling fake goods over the web; *Johnson and Johnson Global Brand Protection* for a continuing success with a comprehensive and well organised brand protection programme; *BSA | The Software Alliance* for continuing success with the reduction to the software piracy rates across the world, (for example the software piracy rate in France went from 42% in 2007 to 37% by 2011) with targeted education and engagement programmes; and *ANDEMA* the Spanish anti-counterfeiting organisation for two outstanding initiatives in Spain: a joint research report on the value of IP with the SPTO: “The Impact of Trade Marks on the Spanish Economy”, and an innovative public awareness campaign: “Trademarks – Your Future”.

/more.....

The **Global Anti-Counterfeiting Awards** are presented for outstanding achievement by individuals or organisations involved in combating counterfeiting and piracy, either to protect their own brands or products or in the development of an environment which encourages the combating of counterfeits and pirate products. The Awards are given in five categories – individual achievement, national public body, international public body, company, and association. These Awards are not intended to recognize producers and suppliers of anti-counterfeiting technologies, services or products.

Counterfeit and pirated goods could cost the global economy up to €1 trillion per year according to some estimates, and this translates into loss of legal employment, lack of investment in new jobs and increased prices of legal goods. It also means less public funding for services such as health, education and social welfare. INTERPOL in particular have also noted the continuing increase in the distribution and consumption of products which are highly dangerous to human health and safety and the United Nations Inter-regional Crime and Justice Research Institute have reported the specific involvement of major international organised criminal gangs in the trade in fakes. Many individuals, organisations and companies are taking effective action against these dangerous and sub-standard goods to protect consumers, promote investment in new jobs and increase government revenues. Some of them ‘go the extra mile’ and the GAC awards are recognition of this outstanding performance.

The awards are open to nominations from anyone with an interest in brand protection, anti-counterfeiting, and anti-piracy activities, particularly in the international context, ensuring a wide spread of nominations from across the world. The awards were judged by a panel from Reconnaissance International, the GACG Network, and representatives of previous award winners.

World Anti-Counterfeiting Day was established by the GACG Network members to enable the organisation of local, national and regional events under the umbrella of an international campaign which could focus on the particular problems of counterfeiting and piracy in the countries or regions involved. The WAC Day events are usually held on the same day in summer each year but are individually organised by the national or regional associations themselves who may or may not take up themes suggested by the GACG or being used by other associations. In 2013, events have already taken place in Ukraine and Germany and many more are expected to co-incide with the event organised in Paris by the Union des Fabricants – including Finland and India and later Spain. There have also been related events in Switzerland and Brazil.

[End]

L'association française de lutte anti-contrefaçon

Créée en 1872, l'Union des Fabricants (UNIFAB), association française reconnue d'utilité publique, regroupe plus de 200 entreprises issues de l'innovation, de la tradition et de la création, et les plus grandes fédérations professionnelles.

Elle promeut la protection internationale de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon en menant des opérations de lobbying, de formation et de sensibilisation.

Ses missions

AGIR auprès des instances nationales et internationales pour améliorer la protection des titulaires de droit et tendre vers une meilleure application des lois sur la propriété intellectuelle. Elle publie des « position papers » et des rapports opérationnels, participe à de nombreux groupes de travail (CNAC, OMD, OMPI, Interpol...) et collabore à de nombreux travaux de la Commission européenne en tant qu'expert.

SENSIBILISER LE CONSOMMATEUR pour soutenir et fédérer les arguments des entreprises en France pour qu'ils prennent conscience des conséquences sociales, économiques, commerciales, environnementales et criminelles de la contrefaçon. Elle organise des campagnes d'information, l'édition française de la Journée Mondiale Anti-Contrefaçon, anime le « Musée de la Contrefaçon » à Paris, et assure l'information continue des médias sur son site internet www.unifab.com

COOPERER avec les services publics (Douane, Police, Gendarmerie, DGCCRF, Justice), dont elle coordonne la formation, afin d'harmoniser les intérêts de ses entreprises adhérentes avec les actions préventives et répressives des institutions nationales et internationales.

INFORMER les entreprises, fédérations professionnelles et spécialistes, tous secteurs d'activité confondus, lors de réunions et opérations liées à l'actualité juridique, législative et opérationnelle. Pour parfaire la diffusion d'informations, elle a mis en place des Commissions juridiques et techniques, coordonne des missions à l'étranger et reçoit de nombreuses délégations en France. Elle organise également le Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI) qui réunit une fois par an à Paris tous les acteurs européens de la lutte anti-contrefaçon. Elle diffuse une information générale sur la lutte anti-contrefaçon accessible sur son site Internet : www.unifab.com et les réseaux sociaux (Twitter et Facebook)

L'UNIFAB promeut la défense des droits de la propriété intellectuelle, assure la synergie des forces compétentes pour lutter efficacement contre le faux et éduque le grand public pour freiner les achats de contrefaçons.

Définition

Dictionnaire : action de reproduire par imitation une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur – résultat de cette reproduction.

Approche juridique : violation d'un droit de propriété intellectuelle protégé par les lois de propriété intellectuelle internationale ou d'un pays déterminé.

A cette définition, la loi ajoute que l'importation de produits contrefaisants est assimilée à leur fabrication. **La contrefaçon s'apprécie selon les ressemblances et non selon les différences.** Elle consiste à reprendre un ou plusieurs éléments qui pour un acheteur d'attention moyenne risquent de porter à confusion.

La contrefaçon peut concerner :

	Durée de la protection en France
➤ Le brevet , si l'innovation technique est protégée dans le pays.	20 ans
➤ La marque , signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service, permet de l'identifier et de le distinguer.	10 ans renouvelables éternellement
➤ Le dessin ou modèle , reprise des caractéristiques d'apparence extérieure.	5 ans renouvelables 4 fois
➤ Le droit d'auteur ou droit voisin.	Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur
➤ Les obtentions végétales	20 ans
➤ Les appellations d'origine / Indications géographiques , permettent identifier le lieu de provenance de produit, et constitue de ce fait une garantie de qualité pour le consommateur	Protection illimitée dans le temps

Conséquences

Aux niveaux national et international, la contrefaçon génère de considérables dommages :

Pour la santé et la sécurité

La santé publique est menacée par ces produits qui ne respectent aucune norme. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril de consommateur. Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur. Les contrefacteurs s'attaquent à toutes les activités productives confondues. **La sécurité et la santé publique sont menacées** lorsque des produits issus des secteurs de l'automobile, de l'électroménager ou encore du jouet, des boissons et même des médicaments sont contrefaits.

Pour l'économie

La contrefaçon représente un manque à gagner de **200 à 300 milliards d'euros** par an, la France perdant à elle seule **plus de 6 milliards d'euros**.

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la suppression régulière des postes d'emplois traditionnels : **200 000 en Europe dont 38 000 en France** (Etude KPMG pour l'Unifab).

Pour les entreprises

Principales victimes des contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- **Perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution**
- **Perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger**
- **Perte d'image et de notoriété**
- **Perte de budget** : recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire les marques

Plusieurs petites entreprises ont parfois tant perdu, qu'aujourd'hui elles n'existent plus.

Consommateurs, soyez vigilants !

La contrefaçon est liée à la grande criminalité. Ni impôt, ni taxe, ni charge sociale ne sont versés par les contrefacteurs

Au niveau de la propriété industrielle :

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) constate une **hausse des dépôts de brevets avec +1,1% entre 2010 et 2011** pour les principaux secteurs industriels. Cette augmentation est d'autant plus flagrante pour les **PME avec une hausse de 7,9% et 6,2% pour les ETI**.

Cette évolution prouve que la protection d'une innovation par les droits de propriété industrielle demeure d'une grande importance pour les entreprises et qu'ils sont nécessaires pour récompenser à juste titre les créateurs.

De plus, dans le monde, les dépôts de marques repartent à la hausse avec une augmentation de 4,1% entre 2011 et 2012.

GEOGRAPHIE DE LA CONTREFAÇON

Les zones traditionnelles : Asie du Sud-Est (Chine, Corée), Bassin méditerranéen (Turquie, Maroc, Tunisie), Europe (Italie, Espagne, Portugal)

Les arrivants : Pays d'Europe Centrale et de l'Est, Etats-Unis

Le monde virtuel : les sites dédiés au faux, les sites de ventes aux enchères... Internet est devenu canal très important de distribution de la contrefaçon

SANCTIONS

Toute atteinte portée aux différents droits garantis par le Code de la Propriété Intellectuelle constitue un délit : droit des marques, droit des dessins et modèles, droit d'auteur et droits voisins, brevets. Le détenteur, au même titre que le fabricant, est passible de sanctions.

La contrefaçon est punie comme le vol :

Sanctions pénales

Jusqu'à 300 000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement

Ces peines peuvent aller jusqu'à **5 ans de prison et 500 000 euros d'amende** en cas de bande organisée ou de produits dangereux (loi d'octobre 2007).

Peines complémentaires :

- fermeture de l'établissement exploité par le contrefacteur
- privation du droit d'élection et inéligibilité (droit des marques et droit des dessins et modèles)

Sanctions civiles

Demande de dommages et intérêts par le titulaire des droits

Sanctions douanières

Confiscation et destruction des objets contrefaisants et des moyens de transport.

La contrefaçon est un délit douanier : en cas d'infraction, les douanes peuvent saisir d'office les produits et/ou appliquer la retenue douanière, avec 10 jours de délai pour que les titulaires des droits puissent authentifier les produits et agir en justice.

Quelques chiffres alarmants

Le constat français

Avec **4.6 millions de produits de contrefaçon saisis** en 2012, la douane a diminué de 47 % sa performance sur la saisie des faux produits par rapport à 2011. Ces résultats sont les conséquences de l'arrêt dit Nokia/Philip, rendu par la cour de justice de l'Union européenne rendant impossible la saisie des contrefaçons en transit en Europe. **L'annonce de ces chiffres démontre qu'il est désormais urgent d'agir.**

Ces chiffres traduisent la mobilisation accrue des services opérationnels de la douane dans la lutte contre la contrefaçon et démontrent l'ampleur du développement de cette activité illicite et dangereuse.

La première place des faux produits saisis revient cette année aux vêtements avec 1.1 millions de contrefaçons stoppées par la douane, suivi des jouets et jeux avec 500 000 faux saisis, des bijoux pour 410 000 produits et enfin aux chaussures pour 280 000 paires avec, pour ces catégories, une forte représentation des produits de luxe . En outre, les secteurs de l'outillage, le matériel électrique ou même de l'étiquette de manière à pouvoir réaliser l'assemblage localement, constituent quasiment la majorité des autres produits saisis.

Quant à la provenance, sans surprise, l'Asie, et en particulier la Chine, restent les plus gros pourvoyeurs de contrefaçons interceptées en France.

Les saisies réalisées au fret-express, c'est-à-dire les marchandises issues des commandes particulières passées sur Internet, représentent toujours quant à elles plus 1.4 million des produits. Ce chiffre est très important en raison de l'accroissement permanent de l'e-commerce et du ciblage individualisé de ces marchandises.

Internet, un lieu de distribution de la contrefaçon en développement :

Au cours de l'année 2009, PriceMinister, site de ventes entre particuliers, a procédé au blocage de **2661 comptes pour contrefaçon** ou atteinte à des réseaux de distribution sélective sur **242 marques**. **63% des contrefaçons détectées concernaient le secteur de la mode, les parfums et cosmétiques ou le high-tech.** Il est intéressant de noter que **84% des vendeurs indiquaient s'être approvisionnés via un site Internet, ce qui signifie que le web est désormais un canal de distribution important pour la contrefaçon.**

Nombres d'articles saisis par la douane

2008	6 500 000
2009	7 000 000 (hors cigarettes)
2010	6 200 000 (hors cigarettes)
2011	8 900 000 (hors cigarettes)
2012	4 600 000 (hors cigarettes)

Quelques saisies marquantes en 2012

France :

- Février 2012 : Plus de 18 500 paires de chaussures contrefaisant des modèles de ballerine et de basket de la marque Miu Miu, appartenant au groupe Prada ont été saisis à Dieppe. Outre la copie des dessins et modèles, les contrefacteurs ont également imité la marque, en la transformant en « Mio Mio ». La valeur de ces marchandises, en provenance de Chine, ayant transitées par la Grande-Bretagne, et destinées au marché espagnol, a été estimée à 6 millions d'euros.
- Mai 2012 : les douanes françaises ont saisi 19 500 faux éthylotests électroniques provenant de Chine. Aucun des importateurs n'a été en mesure de produire le moindre document de conformité. Ces éthylotests, achetés 1 euro pièce à Hong Kong, étaient vendus au grand public jusqu'à 100 euros en France.
- Juin 2012 : les douanes françaises ont saisi au Havre, quelques 2 500 ballons de contrefaçon aux couleurs de l'Euro 2012, dans un conteneur en provenance de Chine. Leur valeur de revente était estimée à plus de 60 000 euros.
- Juillet 2012 : 45 000 flacons de parfums contrefaits ont été saisis à Marseille par les douanes. Ces produits étaient destinés à alimenter le marché parallèle de la Métropole mais aussi d'autres pays européens et en provenance de Chine. De grandes marques comme Boss, Givenchy, Kenzo ou encore Jean-Paul Gautier ont ainsi été copiées. La valeur marchande des produits authentiques sur le marché intérieur a été estimée à plus de 2,5 millions d'euros.

Europe :

- Juin 2012 : 200 000 contrefaçons dont 5 000 iPhones envoyés depuis la Chine, ont été saisis en Espagne et au Portugal. Les originaux de certains de ces produits saisis n'étaient pas encore commercialisés auprès du public. Le chef présumé de ce réseau serait l'un des plus importants importateurs de contrefaçons en Espagne.

International :

- Avril 2012 : les douanes chinoises ont intercepté un lot plus de 18 000 bouteilles de Vodka d'une valeur de plus de 36 000 dollars. Ces bouteilles copiant la marque russe Stolichnaya ont été détruites plusieurs mois après leur saisie, qui avait eu lieu en octobre 2011. Cette saisie rappelle que la Chine est elle-même la première victime de la contrefaçon, et que les autorités, conscientes des dangers, luttent activement contre la circulation de ces produits dans le pays.

- Avril 2012 : 6 000 plaques de tôles contrefaisantes ont été saisies au Cameroun lors d'une opération menée par le ministère du commerce du Cameroun. Ces marchandises étaient issues d'usines de fabrication chinoise implantées en Afrique. La commercialisation de ces tôles a eu des conséquences économiques désastreuses sur les sociétés opérant dans ce secteur, d'autant que les quantités écoulées étaient particulièrement importantes.
- Août 2012 : 20 457 paires de fausses Louboutin, étiquetées Made in China, ont été saisies au port de Los Angeles. Les escarpins, venant de Chine, alors que ces chaussures sont habituellement fabriquées en Italie, étaient destinés à la vente en ligne. Ce stock aurait rapporté 18 millions de dollars aux contrefacteurs. Les importateurs avaient déclaré en avoir pour 57 000 dollars de marchandises, ramenant donc la paire à 3 dollars !

Le constat européen

Nombres d'article saisis

2007	79 076 458
2008	178 908 278
2009	118 000 000
2010	103 000 000
2011	115 000 000

En 2011, les douanes de l'Union européenne (UE) ont saisi près de **115 millions de produits** suspectés d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle (contre 103 millions en 2010), soit **une augmentation de 15%** par rapport à l'année précédente. La valeur des marchandises interceptées par les douanes s'élève à **environ 1,3 milliard d'euros**, (contre 1,1 milliard d'euros en 2010).

Les principales catégories d'articles interceptés par les douanes sont les **médicaments** (24 %), le **matériel d'emballage** (21 %) et les **cigarettes** (18 %), vêtements (4%), accessoires pour téléphones portables (3%).

Les produits d'utilisation courante et les **produits potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité des consommateurs représentent au total 28,6 % des articles saisis** (contre 14,5% en 2010). Dans 90% des cas de détention par les douanes, les marchandises ont été détruites ou le titulaire des droits de propriété intellectuelle a introduit une action en justice.

Sans surprise, en 2011 la **Chine reste la principale source de produits contrefaisants avec 73%** de l'ensemble des articles saisis par les douaniers en 2011 contre **63% en 2010 avec le classement ci-dessous :**

Maroquinerie dont portefeuilles, sac à main, étuis à cigarettes...	93 %
Bijoux et autres accessoires	89 %
Jouets et jeux électroniques	86 %
Vêtements et accessoires	84 %
Chaussure	82 %
Lunettes	82 %
Chaussure	82 %
Appareils audio/vidéo	77 %
Tabac et accessoires	74 %
Véhicules et accessoires	61 %
Parfums et cosmétiques	44 %

D'autres pays se distinguent dans certains secteurs particuliers comme par exemple la Turquie à l'origine des contrefaçons alimentaires, le Panama pour les boissons alcoolisées et la Thaïlande pour celles non alcoolisées, Hong Kong pour les contrefaçons d'équipements électroniques du type téléphones portables, ordinateurs..., et enfin la Syrie plus connue pour la contrefaçon de CDs/DVDs.

Les moyens les plus utilisés pour le transport de marchandises contrefaisantes sont :

- **La voie maritime** (un peu moins de 80 millions d'articles saisis)
- **La voie aérienne** (environ 5 millions d'articles saisis)
- **Les routes** (environ 20 millions d'articles saisis).

Il est à noter que le transport par **voie postale**, même s'il reste faiblement utilisé, se trouve en forte augmentation comme celui des voies aériennes.



Fondée en 1975, Microsoft est le leader mondial en matière de logiciels, services et solutions informatiques. Ses plus grands succès commerciaux sont les systèmes d'exploitation Windows et les suites bureautiques Office.

Microsoft est également éditeur de jeux-vidéo pour PC depuis de nombreuses années ; la gamme XBOX lancée en 2001 s'enrichit avec la XBOX 360 (à ce jour 76 millions d'exemplaires écoulés à travers le monde), la technologie Kinect et son système de capture de mouvements et de reconnaissance vocale qui ne nécessite pas l'utilisation d'une manette, puis la Xbox One en 2013.

Du fait de leur notoriété, **les produits Microsoft sont massivement contrefaits à travers le monde**. Le taux de piratage mondial des logiciels en général culminait à 42% en 2011, soit une valeur commerciale de plus de 50 milliards d'euros (BSA). Selon la plateforme d'e-commerce PriceMinister, Microsoft a été, en 2011, la 4e entreprise la plus contrefaite sur son site.

Les conséquences de la contrefaçon sont négatives à la fois en termes de chiffre d'affaires et d'emploi pour les éditeurs, mais également pour l'ensemble de l'écosystème des professionnels de l'informatique (sous-traitants, intégrateurs, revendeurs informatiques, etc.) qui subissent cette concurrence déloyale, soit 11 500 partenaires pour Microsoft ! (étude IDC)

Microsoft est particulièrement attentif aux **risques en matière de sécurité informatique véhiculés par la contrefaçon**, qui peuvent affecter les entreprises et les consommateurs (diffusion de virus informatiques ; menace sur la protection des données personnelles). 78% des logiciels contrefaisants téléchargés sur internet ont installé des cookies et logiciels espions sur les PC concernés, 20% d'entre eux ont installé des programmes malveillants. Le PC d'1 utilisateur sur 3 utilisant un logiciel contrefaisant sera infecté par un programme malveillant en 2013, 1 PC d'entreprise sur 3 avec des logiciels contrefaisants sera infecté en 2013 (étude IDC 2013 « Le monde dangereux du faux logiciel »).

Pour protéger ses droits, ses clients et ses partenaires, Microsoft a mis en place à travers le monde une stratégie basée sur trois piliers : la sensibilisation et l'information du consommateur, des agents économiques et des pouvoirs publics ; le développement d'outils technologiques anti-contrefaçon ; la mise en place d'actions juridiques.



Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2013

Sage s'engage dans la lutte contre la contrefaçon de logiciels

A l'occasion de la journée mondiale anti-contrefaçon, Sage s'engage aux côtés de l'Union des Fabricants pour sensibiliser les acteurs du marché et lutter contre la contrefaçon de logiciels. Ce fléau a des conséquences directes du fait de la mauvaise qualité des logiciels contrefaits, notamment sur la sécurité et la qualité des données, pouvant fragiliser l'ensemble de l'organisation de l'utilisateur.

« La sensibilisation de nos utilisateurs et revendeurs à la protection de nos droits de propriété intellectuelle est un enjeu majeur pour Sage. Les objectifs sont notamment de préserver nos clients des risques inhérents à l'utilisation de logiciels contrefaits, et de répondre aux sollicitations de nos revendeurs qui souhaitent évoluer dans un environnement concurrentiel de qualité.

Notre démarche repose d'avantage sur la recherche de consensus que sur la mise en œuvre d'actions judiciaires qui restent cependant parfois nécessaires. » déclare **Cyril Duriga, Directeur Juridique et de l'Audit Interne de Sage en France.**

A cette occasion, Sage présentera les risques qu'elle a identifiés à utiliser des logiciels contrefaits, les typologies de cas de contrefaçon rencontrés, et les actions qu'elle a menées tant en France que sur sa zone Export.

A propos de Sage

The Sage Group plc, est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de logiciels de gestion pour les entreprises de taille petite et moyenne. Sage leur donne les moyens de réussir, car Sage comprend comment et pourquoi chaque entreprise est unique. C'est pourquoi Sage fournit des produits et des services intuitifs, sûrs et efficaces qui répondent à des besoins différents. Fondé en 1981, Sage est cotée à la Bourse de Londres depuis 1989 et est entrée au FTSE 100 en 1999. Avec plus de 6 millions de clients et plus de 13 380 employés, Sage est présent dans 23 pays, dont l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Asie et le Brésil. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.sage.fr

En France, Sage fournit des solutions de gestion à plus de 600 000 clients et emploie 2 100 salariés. Son Directeur Général est Antoine Henry.

Contacts Presse :

Agence LEWIS PR

Elsa Estager / Patricia Kanellis

Tél : 01 83 94 04 97

ou 01 55 31 98 12

sagefrance@lewispr.com

Sage

Pely Mendy

Tél : 01 41 66 22 15

pely.mendy@sage.com



Contacts Presse :

Aurélie Chambon +33 1 53 32 56 88

aurelie.chambon@ketchumpleon.fr

Bastien Rousseau +33 1 56 02 35 05

bastien.rousseau@ketchumpleon.fr

BSA | The Software Alliance dévoile les résultats de son étude régionale sur le piratage de logiciels en France

Paris/Ile-de-France est la zone géographique hexagonale où l'utilisation de logiciels piratés est la moins répandue (34%), au contraire des régions Nord (39%) et Est (42%) qui dépassent la moyenne nationale du taux de piratage (37%). Tels sont les enseignements majeurs de l'enquête sur le piratage régional publiée lors de la journée mondiale anti contrefaçon 2013 à laquelle contribue la BSA.

Paris — le 28 mai 2013 — A l'occasion de la journée mondiale anti contrefaçon organisée aujourd'hui en France par l'UNIFAB (L'Union des Fabricants), BSA | The Software Alliance, partenaire de cet événement dédié cette année aux logiciels (après une édition 2012 consacrée aux médicaments), divulgue les résultats de son étude sur le piratage régional en France. Menée en collaboration avec IDC, l'un des plus grands cabinets d'analystes indépendants au monde, l'étude mesure le taux de piratage de 6 régions principales : Paris/Ile-de-France, le Centre, le Nord, l'Est, le Sud et l'Ouest. Elle révèle que le piratage de logiciels est inégal en France, avec des logiciels piratés plus répandus dans l'Est et dans le Nord, et moins courants à Paris et en Ile-de-France. L'intégralité de l'étude peut être consultée sur le [site Web de la BSA](#).

Plus de logiciels piratés dans le Nord et l'Est de la France que dans le Sud

Les nouveaux indicateurs hexagonaux fournis aujourd'hui par cette étude mettent en lumière les contrastes régionaux qui existent en matière d'utilisation de « logiciels sans licence conforme », expression qui correspond à la définition du piratage selon la BSA. Ainsi, sont considérés de façon équivalente dans cette étude le piratage intentionnel (par exemple, utiliser un logiciel acquis frauduleusement) et le piratage non intentionnel (comme le fait pour une entreprise d'avoir un nombre de licences logicielles inférieur à son nombre d'utilisateurs...).

Ainsi, l'étude révèle que le piratage s'avère inégal en France suivant les 6 ensembles régionaux étudiés. Deux régions montrent un taux de piratage supérieur à la moyenne nationale de 37% ; l'Est de la France atteint ainsi 42%, 5 points au-dessus de la moyenne française, en raison d'une plus grande propension au piratage dans la sphère professionnelle. Le Nord présente quant à lui un taux de 39%, dû à une plus grande propension au piratage individuel.

Le taux de piratage de l'Ouest et du Centre de la France (tous deux 36%), du Sud (35%) et de Paris/Ile-de-France (34%) descend légèrement au-dessous de la moyenne française. Le

taux de piratage de Paris/Ile-de-France (IDF), le plus faible selon IDC, s'explique notamment par la forte concentration de nombreuses grandes entreprises et d'entités gouvernementales (administrations, ministères...). Ce type de structures est en effet plus susceptible d'avoir mis en place des processus de gestion rigoureuse du parc de logiciels (et donc, des licences logicielles), y compris de bénéficier d'une véritable organisation informatique en leur sein (la DSI, Direction du Système d'Information) gérée par un directeur ou un responsable informatique.

Les autres zones géographiques bénéficient elles aussi d'un tissu entrepreneurial important, mais plutôt orienté PME/PMI, voire TPE ; ces entreprises de taille plus modeste sont souvent moins enclines à investir dans des équipes ou des outils dédiés à la gestion des actifs logiciels, et ont, par conséquent, un niveau de piratage à l'usage plus conséquent.

Un taux de piratage plus élevé en France (37%) que dans l'UE (33%)

Depuis plusieurs années, BSA | The Software Alliance mène à travers le monde à la fois des actions de sensibilisation et de prévention destinées aux entreprises et aux pouvoirs publics dans le but de réduire le taux de piratage en entreprise et encourager au respect de la conformité des licences logicielles.

Comme mentionné dans le dernier état des lieux du piratage « BSA Global Software Piracy Study », mené conjointement avec IDC et rendu public l'année dernière, on constate que le taux de piratage de la France a fortement baissé, passant de 47% en 2005 à 37% en 2011. A comparer aux 32% des pays d'Europe de l'Ouest ou des 33% de l'Union Européenne... Rappelons qu'à l'échelle mondiale, le taux de piratage s'élève à 42%.

Quel mode d'acquisition de logiciels préférentiel des particuliers ?

Pour ce qui concerne le grand public, cette étude met surtout en exergue le piratage à travers le partage en Peer to Peer ainsi que via les intégrateurs de systèmes, qui constituent ainsi selon IDC une source majeure de piratage.

A l'échelle globale de la France, seulement 15% des personnes interrogées admettent pirater des logiciels, au moins occasionnellement. Mais comme on l'a vu précédemment, les résultats diffèrent d'une région à l'autre. Pour Paris/Ile-de-France, ce chiffre tombe à 12% ; 16% pour la région Nord ; 19% pour la région Centre ; 20% pour la région Est ; 11% pour la région Sud et 16% encore pour la région Ouest.

De la même façon, 55% des personnes interrogées déclarent ne jamais avoir fait l'acquisition d'un logiciel piraté ; Pour Paris/Ile-de-France, ils sont 67% ; 51% pour les régions Nord, Centre et Ouest ; 49% pour l'Est et 52% pour le Sud.

Dans la majorité des cas, et toutes régions confondues, les logiciels qu'utilisent les particuliers répondants ont été préinstallés sur les machines ou bien achetés en magasin. Pour Paris/Ile-de-France, les chiffres respectifs sont 95% et 92% ; pour le Centre, 92% et 89% ; pour la région Nord, 93% et 90% ; pour la région Est, 99% et 92% ; pour la région Sud, 96% et 87% ; et enfin pour la région Ouest, 93% et 90%.

Quels enseignements vis-à-vis des entreprises ?

Le piratage de logiciels constitue une problématique significative pour les entreprises dans le sens où la non-conformité les expose à une multitude de risques juridiques, financiers, opérationnels et d'infrastructures, au-delà des risques d'image. L'utilisation de logiciels non conformes est une infraction aux droits d'utilisation, sanctionnée comme la violation des droits d'auteur ; l'entreprise condamnée doit se mettre en conformité (rachat des licences logicielles), payer des dommages et intérêts et peut voir son dirigeant exposé à des

sanctions financières et pénales. Elle s'expose enfin à des menaces externes tels que virus, malwares et autres failles de sécurité associés à l'utilisation de logiciels piratés.

François Rey, Président du comité France de la BSA détaille : *« selon l'étude, les façons les plus courantes dont les logiciels piratés peuvent se propager en entreprise sont la conséquence d'une gestion des droits d'installation non maîtrisée d'une part, et un partage des licences entre salariés qui se ferait en infraction avec le nombre de licences acquises contractuellement d'autre part. Par conséquent, il est crucial de sensibiliser les entreprises à la nécessité d'une gestion rigoureuse de leurs licences, y compris dans une optique de rationalisation et d'optimisation des portefeuilles d'actifs logiciels. »*

« Le piratage de logiciels expose les entreprises à des risques financiers et d'image importants, sans compter les menaces liées à la sécurité, qui peuvent s'avérer d'autant plus pénalisants en période de crise économique. Même si les progrès accomplis ces dernières années dans la lutte contre le piratage sont tout à fait encourageants, ces chiffres nous montrent que des différences existent en matière de piratage selon la zone géographique où vivent et travaillent les Français, et à quel point la population a encore besoin d'être informée sur les risques encourus en matière d'utilisation de logiciels illégaux », ajoute ainsi François Rey.

« En ces temps de crise économique, l'impact direct de la contrefaçon sur nos économies locales représente un réel manque à gagner pour l'industrie française de l'édition logicielle et sur l'écosystème de PME qui l'entoure » souligne le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, Pierre-Antoine Gailly. *« Les nombreuses PME qui vendent, installent, assurent la maintenance de ces logiciels sont confrontées tous les jours aux pratiques déloyales dues à la contrefaçon. Celle-ci génère des pertes sèches en termes de chiffre d'affaires, de création d'emploi, car le piratage handicape la capacité d'investissement et de créativité des éditeurs, surtout les plus petits, mais aussi de recettes fiscales, particulièrement en Île-de-France. Les techniques de piratage et la cyber criminalité sont aujourd'hui renforcées par les facilités d'accès internet à haut débit et le développement de l'internet mobile. Il est donc urgent d'alerter les entreprises sur les risques et dangers encourus et de leur proposer des solutions concrètes. Lutter contre la contrefaçon, c'est aussi une manière de lutter contre la crise et les pertes d'emplois. »*

Cette étude sur le piratage de logiciels en France se fonde sur 3 sources : l'étude BSA Global Software Piracy Study menée conjointement par IDC et Ipsos, une enquête globale menée par Ipsos Public Affairs, et enfin, une série d'entretiens menées en 2013 avec des répondants représentatifs de la base démographique française.

Pour consulter le rapport complet de l'étude de la BSA sur le piratage de logiciels en France et connaître les résultats détaillés y compris par région, rendez-vous sur la page : <http://ww2.bsa.org/country/News%20and%20Events.aspx>

A propos de BSA | The Software Alliance

BSA | The Software Alliance (www.bsa.org) est le premier défenseur des intérêts de l'industrie logicielle dans le monde. Près de 100 grandes entreprises membres de la BSA investissent chaque année des milliards de dollars dans le développement de solutions logicielles garantes de dynamisme économique et de progrès social. Au travers de ses relations avec les gouvernements, de mesures de protection de la propriété intellectuelle et d'initiatives pédagogiques, la BSA s'efforce d'instaurer un climat de confiance dans les nouvelles technologies du numérique pour réunir les conditions de l'innovation et de la croissance future.